



ONGIS
Association des ONG internationales du Sénégal

Compte rendu d'activité :

Objet :

Séminaire du 24 et 25 Août 2017 sur le thème :
« *Problématique des lois du travail appliquées au secteur social* »

Septembre 2017

Sommaire :

Rappel.....03

Organisation.....05

Déroulement de l'activité.....05

Annexe :09

Rappel :

Lors de la dernière Assemblée générale de l'organisation tenue au mois de décembre 2016, les membres présents avaient senti la nécessité pour ONGIS de développer des initiatives afin de contribuer au renforcement des capacités du personnel des ONG dans le cadre de la maîtrise de l'environnement normatif et institutionnel qui gouverne la vie des ONG au Sénégal. A ce titre, ils avaient approuvé l'idée de création d'une nouvelle commission à coté de celles déjà existantes à savoir les commissions de communication et celle de Fundraising : C'est la commission administrative.

L'objectif poursuivi en créant ladite commission était entre autre :

- De partager les expertises dans les domaines des ressources humaines, fiscalité, administration, etc.
- D'avoir une base de connaissance des bonnes pratiques et partager leurs expériences.

Pour réaliser cette ambition, les responsables de la commission ont convenu à la fin du premier semestre de l'année 2017 d'organiser un séminaire qui a réuni le personnel des ONG en charge de la gestion des ressources humaines et pour créer un environnement qui permet leur interaction avec les agents de l'État qui ont charge ces questions. Cette activité, dont le thème portait sur la problématique des lois de travail applicables au secteur social trouve sa justification dans le fait que les modes d'exercice du leadership social semblent subir l'influence de l'environnement social et culturel dans lequel ils s'expriment. Ce qui consacre un certain relativisme qui vise à recommander désormais un ré-encastrement social du leadership. Pour aider à réussir ce dessein, le séminaire visait les objectifs suivants :

- Comprendre la problématique de la convention de commerce et savoir Identifier les véritables enjeux de la mise en place d'une convention collective des ONG ;
- Développer une maîtrise du cadre légal et des dispositions applicables en matière de travail aux ONG notamment le contrat de projet.
- Respecter le formalisme et la procédure à mettre en œuvre pour utiliser le statut d'expatrié ;

- Modéliser le contrat d'expatrié et cerner les contours de la rémunération de l'expatrié ;
- Minimiser les risques de contentieux.

A terme, le séminaire devrait permet d'aboutir à la mise en place d'un réseau appelé « **Réseaux des GRH de l'ONGIS** » ou « **HR ONGIS Network** » qui sera un regroupement d'experts, spécialistes et leaders du secteur social. Par son champ d'activité, ce réseau qui mènera des activités dans le cadre de la commission administrative de l'ONGIS pourrait être un cadre de partage et d'approfondissement des connaissances et compétences sur les problématiques de Management et de leadership dans le secteur social et sur les bonnes pratiques en matière Juridiques, Administratives et financières dans le secteur social. La plate-forme ainsi créée va servir de levier institutionnel pour le déclenchement du processus de signature d'une convention collective propre aux ONG en mettant l'accent sur les réalités propres à leur secteur d'activités.

Le présent document se fixe comme objectif de revenir sur les principaux points abordés lors de l'activité mais au préalable, on se propose d'exposer d'abord l'organisation et la méthode employée pour permettre un bon déroulement du séminaire.

I. Organisation et méthode :

L'organisation de l'activité a été placée sous la coordination de Monsieur Assane Diombokho Seck, responsable de la commission administrative de ONGIS, Juriste et Expert International en Management des RH dans le secteur social. Elle s'est tenue sur deux jours à Dakar et a réuni la presque totalité du personnel des ONG membres de ONGIS et d'autres venant de la Plate-forme des ONG de l'Union Européenne (PFONGUE) concerné par la problématique des lois du travail dans leurs structures respectives. Elle s'est effectuée avec la collaboration de l'ONG OSIWA et de la PFONGUE qui ont toutes les deux appuyer ONGIS sur le plan de la logistique.

Ce séminaire a en outre vu la participation de deux inspecteurs du travail venant de la Direction générale de l'inspection du travail et de la sécurité sociale de Dakar qui avec Monsieur Assane Diombokho furent les principaux intervenant et facilitateurs de l'activité.

La méthode interactive a été celle qui fut choisie. Concretement, il s'est agit d'initier des ateliers, de procéder à des exercices et des résolutions de cas pratiques et, enfin d'échanges et de discussions sur les meilleures pratiques sous l'éclairage d'Experts en la matière.

II. Déroulement du séminaire :

A. Premier Jour :

La première journée a démarré à 9 heure 25minutes par un tour de table qui a permis aux participants de se présenter.

Ensuite par un discours d'ouverture de la vice-présidente de ONGIS Madame Ifeoma Charles Monwugba , Directrice pays de l'ONG ActionAid. Il a saisi l'occasion pour remercier les participants et magnifier la collaboration qui s'est instaurée entre ONGIS et les autres structures pour faciliter la tenue de cette rencontre et insister pour la consolidation des relations déjà existantes entre lesdites organisations. Elle a enfin félicité les membres de la commission administrative d'avoir réussi en un court délai à organiser l'activité.

Monsieur Assane D. Seck prendra la parole à la suite de la vice-présidente pour procéder à une présentation dans laquelle il rappelle la problématique des contrats d'expatrié et de projet, les objectifs et la méthodologie de la journée.

A la fin sa présentation, une pause-café a été observée.

S'en suit la présentation de l'inspecteur du travail El Hadji Ibrahima Diallo. Ce dernier a débuté en par un exposé sur *le régime juridique du contrat d'expatriation* en insistant dans un premier lieu sur la définition et le contenu de la notion de contrat d'expatriation et dans un second temps, il est revenu sur les conditions de validation de fond et de forme de ce contrat.

Après cette première présentation, les participants ont pris la parole pour, soit faire des contributions, soit pour poser des questions. S'instaura alors une séquence d'échanges qui a duré environ une heure. Les questions posées lors de ces échanges portaient principalement sur les conditions de validité du contrat d'expatrié. Après avoir enregistré toutes les questions qui lui ont été posées, Monsieur Diallo a formulé des réponses en mettant l'accent sur la compétence d'ordre public des juridictions sénégalaises en cas de contentieux portant sur des contrats d'expatriés passés au Sénégal et sur le statut de travailleur d'expatrié ainsi que sur les autres appellations que celui-ci peut avoir.

Après ces précisions, il a enchaîné avec une seconde présentation sur le régime juridique du contrat de projet. Dans cet exposé, après avoir comme dans le cas du contrat d'expatrié revenu sur les conditions de fond et de forme de ce contrat il a longuement traité le point relatif au délai à considérer au moment de la rédaction d'un contrat de projet et la nature de contrat à durée déterminée de ce type d'accord.

A la fin de cette deuxième communication, un échange s'est instauré entre l'inspecteur et les participants. Ces échanges ont essentiellement porté sur la date de fin du contrat de projet. Sur cet aspect certains participants ont pris la parole pour partager leurs pratiques au sein de leur organisation. Après ce partage des bonnes pratiques, une tendance s'est dégagée et appuyée par l'inspecteur qui considéra la fin du projet comme la fin du contrat.

Après ces deux premières présentations qui ont pris fin à 14 heures 05 minutes, l'activité a été suspendue pour prendre la pause déjeuner.

Les travaux ont repris à 15 heure 15 minute par un atelier de modélisation et de validation des contrats de projet et celui d'expatrié. Cette activité consista concrètement à projeter un modèle de contrat de projet puis un exemplaire de contrat d'expatrié et à l'examiner ensemble selon les critères arrêtés avec l'inspecteur durant la matinée. A la fin, un modèle définitif qui rencontre l'assentiment de tous les participants a été approuvé pour chaque type de contrat. Le modèle approuvé est ensuite soumis à l'inspecteur pour être validé par ce dernier. Une fois validé, il sera envoyé aux participants et servira de référence à la matière pour minimiser les contentieux nés de la rédaction de ces deux types de contrats.

Il faut noter que contrairement à ce qui s'est passé durant la matinée où la pause-café a été prise séparément aux déroulement des travaux, dans l'après-midi elle s'est effectuée de façon concomitante à ces derniers. Malgré cette option la première journée a pris fin à 18 heure montrant l'intérêt que les uns et les autres portent sur ces questions.

B. La deuxième journée :

La deuxième journée a débuté par une activité d'éveil proposée par Jean Baptiste Nelson chargé de la gestion des ressources humaines auprès de l'ONG Tostan Universal.

Ensuite, on a procédé à une évaluation collective de la première journée. Après cette action, Monsieur Assane D. Seck a procédé à l'introduction de la deuxième journée en insistant précisément sur la problématique suscitée par l'applicabilité de la convention collective du secteur du commerce au secteur social notamment les limites de cette dernière à régir correctement ce secteur.

A la suite de Monsieur, Seck, Monsieur Oumar Diouf, Inspecteur à la Direction générale de l'inspection du travail et de la sécurité sociale de Dakar à entamé son premier exposé de la journée qui portait sur *le cadre et les acteurs de la négociation*. Dans cette présentation, il a d'abord procédé d'abord par une clarification conceptuelle portant sur les notions de Dialogue social, de la négociation collective, des relations professionnelles, et sur les conditions d'un dialogue social de qualité.

Ensuite, il a montré le cadre juridique et institutionnel qui régit la négociation collective au Sénégal. Pour le régime juridique, il est revenu sur les instruments juridiques aussi bien nationaux qu'internationaux qui gouvernent cette négociation. Après cela, il a mis en exergue

l'architecture institutionnelle qui structure cette négociation puis les acteurs et afin les instruments de la négociation collective. Ces instruments ne sont pas les mêmes selon qu'on soit en temps de paix ou en temps de conflit (s).

Après les échanges qui ont suivi cette présentation, une pause-café a été prise à 10 heure 00 minute. Les travaux vont reprendre à 10 heure 30 avec la deuxième présentation de l'inspecteur Diouf qui porte sur *la problématique de l'encadrement juridique collectif des relations professionnelles dans le secteur des ONG*. Dans cette seconde communication, Monsieur Diouf est revenu sur les problèmes soulevés à l'ouverture de la journée par Assane D. Seck et qui portaient sur l'application de la convention de commerce au secteur social à savoir celui des ONG. Il a alors montré l'insuffisance de ladite convention dans l'optique de trouver un cadre normatif pour un encadrement correct des relations de travail dans les ONG. Ces insuffisances tiennent d'après lui à la nature particulière du secteur des ONG qui est différent de celui des entreprises et explique l'inadaptation des systèmes à la fois de classification et de rémunération appliqué aux ONG sur la base de cette convention. Il en a déduit dans un second point de sa communication une nécessité d'avoir une convention collective propre aux ONG.

Il a profité en outre dans ce deuxième point pour rappeler le fondamentaux d'une convention collective, les différentes clauses qu'elle devrait contenir, les conditions de fonds et de forme de sa validité. Il termine en mentionnant une définition de l'accord collectif qui diffère d'après lui de la convention collective par l'échelle de son application. Il invite par la suite l'assistance à procéder à une comparaison entre cette dernière et la convention collective dans l'optique d'élaboration d'une feuille de route en vue de l'adoption d'un instrument juridique spécifique aux ONG et qui sera différent sous certains de ses aspects de la convention de commerce.

Ils s'en sont suivis après cette présentation, des échanges et discussions qui ont porté sur les éventuels obstacles à l'élaboration d'une convention collective propres aux ONG, et sur les modalités pratiques pour aller vers ce résultat. A la fin de ces échanges, une pause déjeuner a été observée à 13 heure 30 et les travaux ont repris à 15h 00.

A la reprise, un court débat s'est instauré entre participants sur la grille catégorielle qui devrait s'appliquer sur le personnel des ONG en cas d'obtention d'un pacte social propre aux ONG. La réponse a consisté à dire que ce point sera pris en compte dans les propositions faites par un consultant qui sera recruté à ce propos.

Ensuite, le groupe sous la coordination de Monsieur Assane D. Seck à procéder à l'élaboration d'une feuille de route qui devra conduire à l'adoption d'un pacte social propre aux ONG internationales. Cette feuille de route ou plan d'action comporte plusieurs étapes qui nécessite chacune la réalisation d'une action particulière qui permet de passer à l'autre étape. Il s'agira pour les mois à venir de lancer le processus pour recruter un consultant qui va faire une étude de l'environnement sociologique et du cadre normatif et institutionnel qui gouverne la vie des ONG internationales au Sénégal et sur la base des résultats de cette étude va proposer une stratégie pour l'élaboration d'un pacte social propre à ces dernières.

Une stratégie de recrutement d'un consultant a été discutée puis adaptée par le groupe. Il est similaire aux démarches classiques pour disposer d'un consultant. Pour ce faire des personnes se sont portées volontaires pour accompagner le processus de recrutement du consultant.

Les détails de ce processus ainsi que les responsabilités des uns et des autres se trouve dans le plan d'action approuvé à la fin des travaux et est mis en annexe au présent document.

Dans l'optique de perpétuer la dynamique de groupe que les deux jours de travaux ont suscité auprès des participants et permettre un partage assidu des bonnes pratiques entre les participants, il a été émise l'idée de créer un groupe Whatsap qui sera administré par Madame Thioro Ndiaye Touré directrice des ressources humaines de l'ONG Actionaid.

Une plate-forme interactive de partage de documents à l'image de SharePoint devra être créée pour permettre de gagner du temps dans la prise de décision de la commission administrative de ONGIS.

Les travaux ont pris fin à 17h 30 par un discours de clôture de Monsieur Assane D. Seck qui en a profité pour remercier tous les participants et insister sur la nécessité pour les personnes présentes de continuer à raffermir les liens déjà existants entre les organisations membres de ONGIS.

III. ANNEXE (Plan d'action).